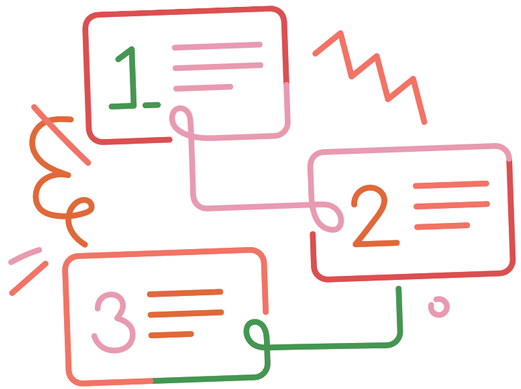
Contrat de ville d’Uzès

Appel à projets 2027

Document de cadrage

Date limite de candidature : 15 janvier 2027

Sommaire



01. Contexte règlementaire p. 3
02. Du diagnostic aux besoins p. 4
03. Priorités de l’AAP 2027 p. 8
04. Critères de sélection p. 11
05. Calendrier p. 13
06. Modalités de dépôt p. 14
07. Contacts p. 17

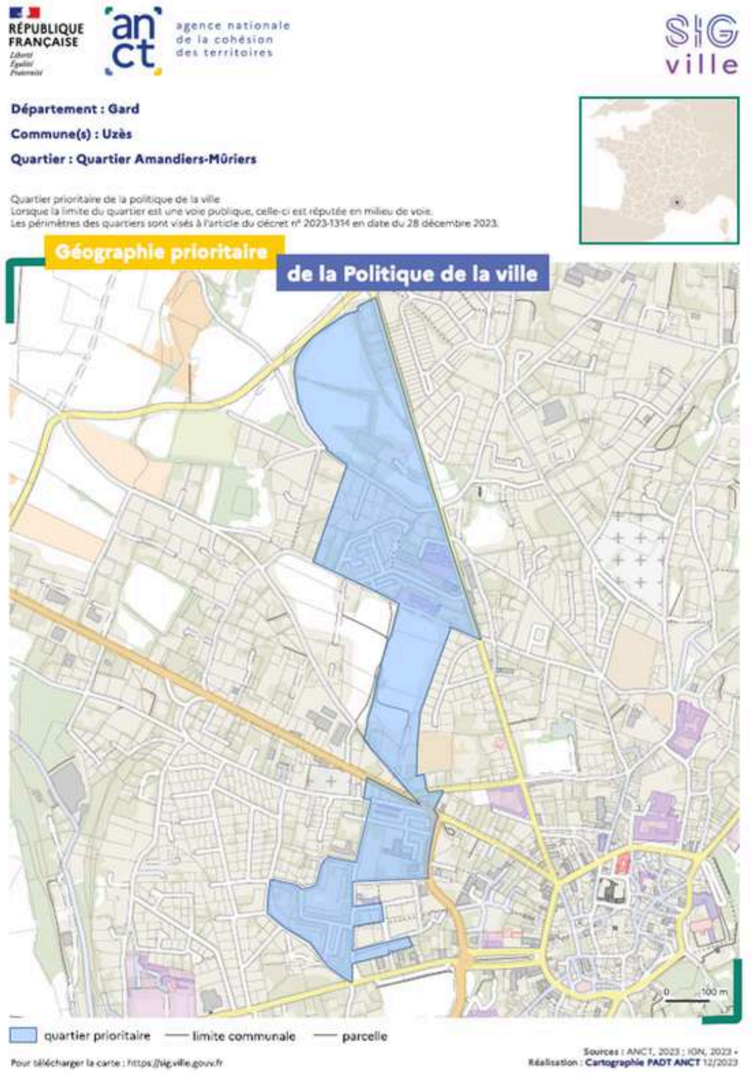
1. Contexte réglementaire

La Politique de la Ville, définie par la loi du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine, vise à **réduire les inégalités territoriales et sociales dans les quartiers prioritaires de la ville** (QPV).

Le Contrat de Ville d'Uzès (2024-2030), signé par l'État, la Région Occitanie, le Département du Gard, la Ville d'Uzès, la Communauté de communes Pays d'Uzès, la CAF, les bailleurs sociaux et d'autres partenaires institutionnels, constitue le cadre unique d'action.

Les projets déposés doivent contribuer à **réduire les écarts entre ce quartier et le reste du territoire**, **améliorer les conditions de vie des habitants** et **favoriser l'égalité des chances et le lien social**.

Le QPV concerne le quartier "Amandiers-Mûriers" qui regroupe 1373 habitants (cartographie ci-contre).



Prendre connaissance du contrat de ville : https://www.ccpaysduzes.fr/le-territoire/politique-de-la-ville/2-non-categorise/98-le-contrat-de-ville.html

2. Diagnostics et besoins identifiés

Thématiques	CONSTATS	BESOINS	ACTIONS ENVISAGEABLES
DEMOGRAPHIE	1 373 habitants (16 % de la commune) ; population vieillissante (37 % > 60 ans) mais aussi 26 % de jeunes < 25 ans Forte proportion de ménages isolés (48 %)	Lutte contre l'isolement Actions intergénérationnelles Santé Accès aux droits	**Prévention :** santé mentale et environnementale, conduite addictive, vieillissement, lutte contre le non-recours aux soins, privilégier les activités physiques Accompagnement administratif et **lutte contre l'illectronisme** **Ateliers numériques**
ECONOMIE EMPLOI	Taux de pauvreté élevé (45 %) Chômage important (34 %) Faible entrepreneuriat	Accompagnement vers l'insertion (notamment des femmes et des jeunes) Levée des freins à la mobilité Soutien à l'entrepreneuriat Développer l'économie sociale et l'artisanat local	**Ateliers socio-linguistiques** (français) **Soutien à l'emploi :** Initiatives en économie sociale et solidaire, Appui sur l'artisanat et les savoir-faire locaux, entrepreneuriat, visite d'entreprises du territoire... **Solutions de mobilité** pour l'accès à l'emploi et à la formation

2. Diagnostics et besoins identifiés

Thématique	CONSTATS	BESOINS	ACTIONS ENVISAGEABLES
EDUCATION	55 % de la population sans diplôme 28 % de jeunes 16-25 ans non scolarisés ni en emploi.	Soutien scolaire en complément de la pleine participation des familles Lutte contre le décrochage Accès au numérique	**Déployer un dispositif de type CLAS ou PRE** (aide aux devoirs, soutien à la parentalité, ateliers vacances éducatifs et culturels, orientation vers l'accès aux soins...), s'appuyer sur les contrats de service civique **Actions éducatives** (citoyenneté, égalité filles-garçons, lutte contre la désinformation) Se connecter avec les **organismes locaux de formation**
MOBILITE	Desserte estimée limitée vers Nîmes et Alès Sentiment d'insécurité des déplacements à pied	Solutions de transport adaptées Favoriser les mobilités douces Sécurisation des trajets.	**Promouvoir les dispositifs existants** **Navettes locales** **Atelier mobilité** (code de la route, apprentissage du vélo...)

2. Diagnostics et besoins identifiés

Thématique	CONSTATS	BESOINS	ACTIONS ENVISAGEABLES
HABITAT **CADRE DE VIE**	80 % de logements sociaux Parc vieillissant (majoritairement années 1950-70) Présence de nuisibles (rats, blattes...) Communs encombrés Incivilités	Réhabilitation Implication des habitants dans l'amélioration du cadre bâti Traitement régulier des nuisibles en lien avec des actions pédagogiques Créer des îlots de fraîcheurs Encourager la participation citoyenne Favoriser l'ouverture du quartier sur le reste de la commune	**Urbanisme participatif** (auto-réhabilitation accompagnée, pergola,...) **Actions d'éco-citoyenneté** (tri, zéro déchet, consommation durable) **Prévention des incivilités, médiation sociale** **Animations basées sur le patrimoine local et environnemental** **Soutenir les actions de collectifs d'habitants**
SECURITE	Incivilités localisées Sentiment d'insécurité le soir	Apaiser l'espace public Renforcer les liens entre les forces de l'ordre et les habitants Contribuer, en complémentarité avec l'action des forces de l'ordre, à la prévention de la délinquance	**Accompagnement à la parentalité, prévention de la pré-délinquance et de la radicalisation et addictions de toutes sortes.** **Médiation sur des temps atypiques** (soirées, week-end...)

2. Diagnostics et besoins identifiés

Thématique	CONSTATS	BESOINS	ACTIONS ENVISAGEABLES
SANTE	Sentiment d'isolement Troubles anxieux et dépressifs parfois observés (adolescents et jeunes adultes) Population vieillissante	Prévention et prise en charge de la santé mentale et physique Lutte contre les addictions	**Accompagnement des personnes en perte d'autonomie et/ou précaires** (favoriser l'aller-vers), privilégier les **activités physiques** **Actions de sensibilisation contre les addictions** (réseaux sociaux, drogue, pornographie...)
SPORT LOISIRS CULTURE	Sentiment de manque d'activités pour les jeunes exprimé par les habitants Propositions culturelles relativement riches et diversifiées	Ouvrir les jeunes à la pratique sportive et l'éducation culturelle Favoriser la mixité sociale Développer l'éducation à l'environnement	**Favoriser l'inscription des jeunes dans une pratique sportive récurrente,** notamment au sein d'offres hors politique de la ville Proposer des activités, notamment à destination des **jeunes, sur des horaires dits « atypiques »** (fin de journée, week-ends) **Favoriser, par une pratique culturelle, sportive ou de loisirs, la mixité entre les publics** (mixité de genre, d'âge, d'origine sociale ou géographique).

3. Priorités de l’AAP 2027 : des axes à renforcer



• **Emploi et insertion professionnelle** : Rapprocher davantage demandeurs d’emploi et employeurs du territoire.

• **Tout public** : Encourager la citoyenneté et lutter contre les incivilités (dégradation, dépôt sauvage d’encombrants, bruit…)

• **Jeunesse** : Conforter la présence éducative et le lien avec les jeunes (notamment par la pratique sportive).

• **Seniors** : Lutter contre l'isolement.

•**Transition écologique** : Accompagner les habitants dans l'adaptation de leur logement et de leurs pratiques face au changement climatique.

• **Cohésion sociale** : Développer des initiatives favorisant le lien social, la mixité des publics et l'implication des habitants.

3. Priorités de l’AAP 2027



Pour qui ?

Le public cible : Les habitants du quartier prioritaire Amandiers-Mûriers.

Le quartier sera désormais doté de **deux salles à compter de 2027,** l’une aux Amandiers et l’une aux Mûriers, une opportunité d’être au plus proche de tous les habitants.

Une attention particulière sera portée aux **projets intégrant une démarche d'aller-vers** afin de mobiliser les habitants les plus éloignés des dispositifs de droit commun.

Par qui ?
Les acteurs concernés : Les porteurs de projets de la Politique de la Ville peuvent être des associations, des bailleurs, des collectivités territoriales ou des établissements publics, dans la mesure où leur action intervient en direction des habitants du quartier prioritaire.



Retrouvez un aperçu des animations engagées dans le QPV sur facebook : https://www.facebook.com/groups/2146324029141572

3. Priorités de l'AAP 2027

Les enjeux du contrat de ville d'Uzès (2024-2030)

Les enjeux ont été déclinés en objectifs opérationnels bâtissant la stratégie locale définie en tenant compte des priorités nationales :

- **Des quartiers mobilisés pour l'emploi et l'insertion,**
- **Des quartiers en transitions,**
- **Des quartiers du lien et des émancipations,**
- **Des quartiers plus sûrs et tranquilles.**

Par ailleurs, des **axes apparaissent comme transversaux**. Les projets devront prendre en compte 1 ou plusieurs des 6 axes transversaux ci-dessous :

- **La jeunesse**
- **Les seniors**
- **La lutte contre les discriminations**
- **Les transitions écologiques (repenser nos façons de consommer, produire, travailler, vivre ensemble…)**
- **L'égalité entre les femmes et les hommes**
- **La participation des habitants**

4.Critères de sélection



Les dossiers déposés devront respecter les critères et les exigences suivants :

- Mener des **actions en adéquation avec les priorités énoncées précédemment, les besoins du territoire et du diagnostic du contrat de ville** en direction du quartier prioritaire et de ses habitants.

- Présenter des actions avec une **qualité pédagogique et méthodologique** (objectifs, contenu, calendrier, partenariats, évaluation)

- Mentionner dans la partie 3.1 du Cerfa : le **partenariat réel lié à l'action**, les **indicateurs de suivi et d'évaluation** retenus pour l'action et dans la partie "information complémentaire éventuelle" préciser le prorata d'équivalent temps plein et la qualification précise des intervenants dédiés à l'action.

- Déposer des **budgets prévisionnels <u>équilibrés</u>** d'action faisant apparaître un co-financement, présenté sur l'année civile.

- Prévoir des **modalités de suivi et d'évaluation** permettant de **mesurer les résultats obtenus** au regard des objectifs fixés

- Préciser les **modalités prévues pour mobiliser les bénéficiaires sur l'action et pour assurer sa communication.**

4.Critères de sélection

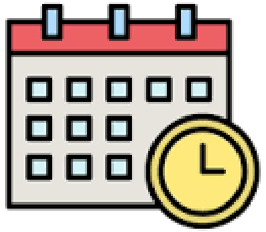
Les dossiers déposés devront également respecter les critères et les exigences suivants :

- **Le bilan n-1 est obligatoire pour toute demande de reconduction.** Il conviendra de transmettre un bilan définitif ou intermédiaire indiquant les points à améliorer et les nouveautés à apporter.

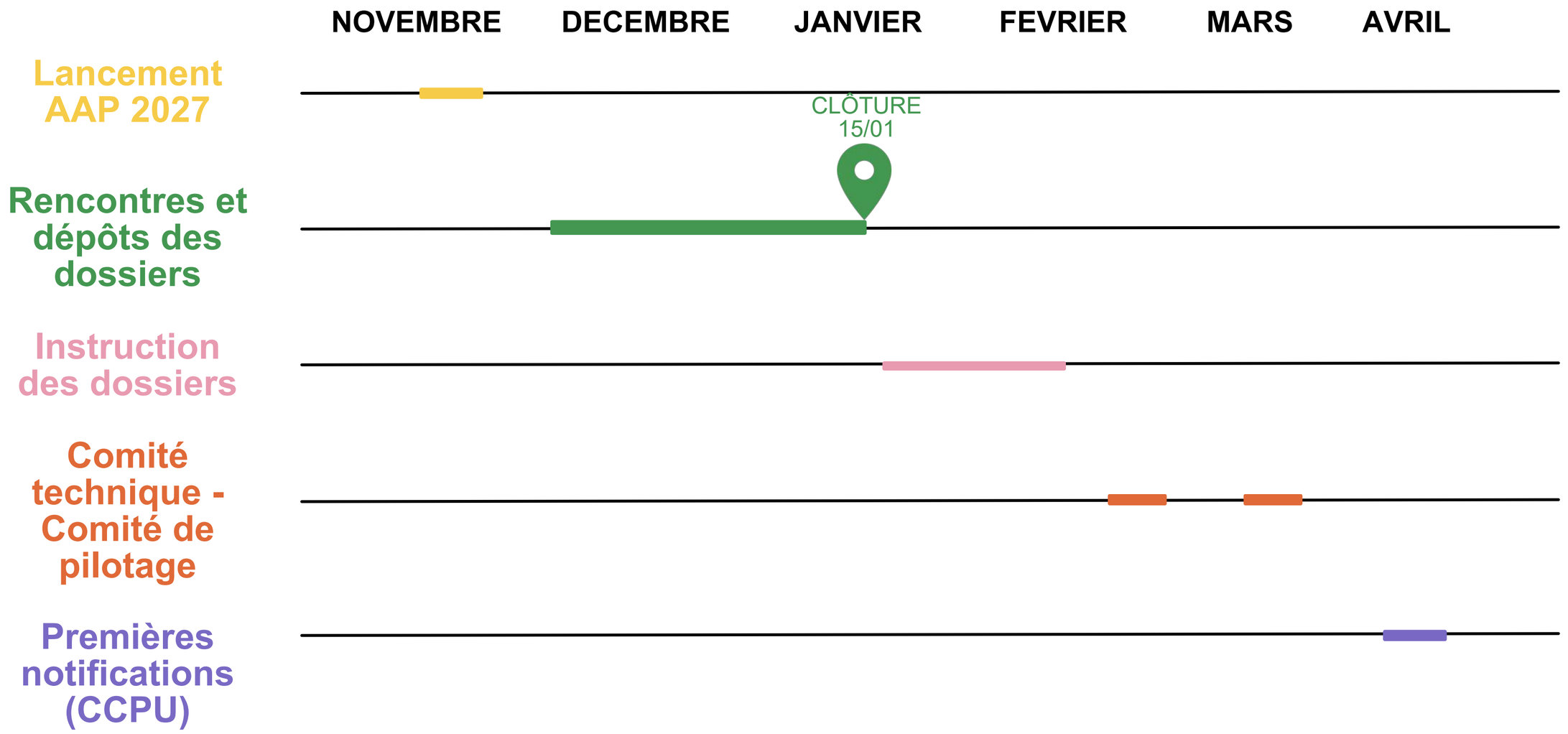
- **La sélection des projets dépendra aussi des financements disponibles, certains projets pourront être refusés ou financés partiellement.**

- Les partenaires seront particulièrement attentifs à :
  - **la participation et l'implication des habitants**
  - **l'articulation avec le droit commun** : l'**additionnalité** (renforcement d'une action existante pour les habitants du QPV - indiquer le coût additionnel), l'**exclusivité** (action spécifique répondant aux priorités du contrat de ville), l'**innovation** (si par exemple il est démontré que le projet répond à un besoin non identifié dans l'état des lieux
  - la **mixité du public** (quartier, femmes-hommes, âges...)
  - les actions développées en **partenariat**
  - un **séquençage rythmant l'année de manière échelonnée,**

- Les porteurs de projet devront **impérativement prendre attache auprès des référents du contrat de ville** pour être accompagnés dans le montage de leur projet et pour en vérifier l'éligibilité. **Deux journées sont dédiées à ce temps d'échange à la CCPU** (créneaux de 30 minutes) : **réservation de votre créneau en cliquant ici.** Si plus aucun créneau n'est disponible, veuillez envoyer un mail à c.bourgeois@ccpaysduzes.fr



5. Calendrier prévisionnel



6. Modalités de dépôt sur dauphin (Etat et CCPU)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au 15 janvier 2027, délai de rigueur.**

Informations préalables :

- **Chaque action doit faire l'objet d'un dépôt unique** (en cas de proposition de plusieurs actions), même lorsqu'elles ont pour origine le même porteur.

- Renseigner l'axe et la priorité dans lequel votre action s'inscrit ainsi qu'un budget équilibré de l'action présentée sur l'année civile.

- La demande de subvention se fait à partir de la plateforme DAUPHIN accessible en suivant ce lien : **https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/**

- L'ANCT a rédigé un **guide pratique pour faciliter le dépôt des demandes** : **https://media.anct.gouv.fr/ressources/2026-10/flyer-d-aide-au-depot-demande-de-subvention-dans-dauphin-2026.pdf**

- Les actions pour lesquelles une demande est déposée doivent être décrites de manière précise et claire (forme par exemple ateliers, public avec nombre, tranche d'âge et sexe, périodicité, outils mobilisés...). Les pièces administratives doivent être fournies pour une 1ère demande (statuts, RIB, SIRET, rapport d'activité, comptes, PV...) et fournies au cas par cas pour les renouvellements. Des pièces complémentaires pourront être demandées au cours de l'instruction.

- Transmettre au référent contrat de ville de la communauté de communes Pays d'Uzès, une copie du dossier de demande de subvention par mail.

- Les porteurs de projet peuvent également déposer des projets dans le cadre de Quartier d'Eté (QE), Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité* (CLAS), REAAP (parentalité). Il conviendra d'ajouter la mention puis l'intitulé de l'action.

- Tout dossier incomplet ou hors délais ne sera pas instruit.

** Les actions rentrant dans le cadre du référentiel CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) devront être déposées lors de la publication de cet appel à projets auprès du service animation/coordination (clas@francas30.org)*

6. Modalités de dépôt pour la Région Occitanie

Soutien aux projets
La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville.

La Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.
L'action régionale pour ces quartiers répond aux **enjeux de justice sociale et territoriale** dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. **La subvention proposée par la Région concerne les actions sur le terrain du tissu associatif qui contribuent à renforcer le lien social, l'égalité des chances, les solidarités et la citoyenneté.**

Elle prend également en compte la **promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap**.

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront majoritairement en faveur des habitants des quartiers prioritaires et devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.
https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de

Modalités de dépôt des demandes de subvention
Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant : https://mesaidesenligne.laregion.fr
Les porteurs de projets sollicitant la Région pour **plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu'un seul dossier sur le portail des aides régionales** (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.
Les demandes devront être déposées sur le portail des aides régionales **entre le 1er novembre et le 31 mars au plus tard**.
Il est à noter que le montant minimum de subvention demandée est de 2000€.

6. Modalités de dépôt pour le Département du Gard

Conformément à la loi (cf. circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville), le département est signataire du contrat de ville.

Le département mobilisera ses dispositifs et moyens financiers de droit commun, ainsi que le Fonds Départemental de Soutien à la Vie Sociale (FDSVS), dispositif destiné à intervenir sur les territoires rencontrant des difficultés sociales spécifiques dont les quartiers prioritaires de la Ville.

Concernant les modalités de dépôt des demandes de subvention, il est impératif de déposer un dossier sur le portail du département « Subventions Gard », via le lien suivant : https://www.gard.fr/demandes-de-subvention/

Un guide usager est mis à votre disposition sur votre « espace usager », dès lors que vous avez créé votre compte.

Pour toute difficulté technique rencontrée, une messagerie est dédiée aux usagers « aidescd30@gard.fr », ainsi qu'un numéro de téléphone : 04.66.76.79.90

Pour toute question liée à votre action, il convient de vous rapprocher de la chargée de mission dédiée au territoire concerné : Hélène FABREGUE – 06.76.97.12.03

Pour toute question d'un point de vue administratif, l'assistante administrative du service se tient à votre disposition : Stéphanie DANG – 04.66.05.40.82

Attention : si vous souhaitez obtenir des cofinancements du Conseil Départemental du Gard de vos actions CLAS et REAAP, vous devez impérativement saisir vos demandes de subventions en ligne sur la plateforme "Subventions Gard" uniquement lorsque les Appels à Projets dédiés seront lancés (au cours du 1er trimestre 2027).

7. Liste des contacts

Avant de remplir toute demande de financement, prendre l'attache du référent contrat de ville pour être accompagné dans le montage de votre projet et pour vérifier l'éligibilité de votre dossier au présent appel à projets. Les dossiers de demande de financement doivent être déposés, par mail, auprès du chargé de mission territorialement compétent et en complément du dépôt dématérialisé sur les plateformes.

Nom Prénom	Structure	Fonction	Coordonnées
BOURGEOIS Carole	Communauté de Communes Pays d'Uzès	Cheffe de projet politique de la ville	c.bourgeois@ccpaysduzes.fr 06 86 95 28 50
CORDIER Alexandre	Mairie d'Uzès	Directeur Général des Services	cordier.alexandre@uzes.fr 04 66 03 48 48
ARROYAS Cécile	Préfecture du Gard	Déléguée du Préfet	cecile.arroyas@gard.gouv.fr 06 86 44 09 70
PROUTEAU Thomas	Préfecture du Gard	Chef de service MIGE	thomas.prouteau@gard.gouv.fr 06 85 99 98 45
BERTIN Laurie	Préfecture du Gard	Chargée de l'Emploi et du Développement Economique	laurie.bertin@gard.gouv.fr 06 80 32 55 74
MIRO Linda	Région Occitanie	Chargée de mission politique de la ville	linda.miro@laregion.fr 04 67 22 98 07
FABREGUE Hélène	Département du Gard	Chargée de mission politique de la ville	helene.fabregue@gard.fr 06 76 97 12 03
MAILLOT-CARPI Gladys	CAF	Chargée de conseils et de développement	gladys.maillot@caf30.caf.fr 06 26 74 08 33
GERARD Aude	Direction des Affaires Culturelles	Conseillère action culturelle et territoriale	aude.gerard@culture.gouv.fr 04 67 02 32 55